



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-73

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-quatre juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Jean-Marc BUGNET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 34

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, M. BERARD Serge, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAÏ Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme RIVAT Christelle, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, Mme VENDITTELLI Solange.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEUGRAS Laurence donne pouvoir à Mme VENDITTELLI Solange
M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane
M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme REBOUL Claire
M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à Mme MORELLON Martine
M. THUET Bruno donne pouvoir à M. REBOUL Christophe
Mme VERNIER Donia donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume

ABSENTS :

M. CLARETON Xavier

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le rapport établi par Madame Aurélie Moretti :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

Le tableau des emplois est présenté selon les postes ouverts par la collectivité et le ou les cadre(s) d'emploi auxquels ces postes peuvent être pourvus. Cette présentation permet plus de souplesse à la collectivité dans le suivi de ses effectifs et permet également d'intégrer les modifications de carrière des différents agents de la commune.

Le service financier de la CCVG compte actuellement deux agents : un directeur financier et un agent en charge de la coordination budgétaire et financière.

Cette organisation ne répond plus aux besoins compte tenu de la nécessité d'améliorer et de renforcer significativement le pilotage et le suivi budgétaire et financier de la collectivité dans un contexte de plus en plus contraint, normé et complexe.

La création d'un poste de gestionnaire comptable et budgétaire permettrait de répondre à cet objectif en renforçant les moyens humains alloués au service.

Les missions principales du gestionnaire budgétaire et financier seraient les suivantes :

Gestion comptable et budgétaire

- Assurer le traitement comptable des dépenses et des recettes
- Contrôler les pièces justificatives et la conformité des opérations
- Suivre l'exécution budgétaire des différents budgets
- Participer à la préparation budgétaire et au suivi des crédits
- Assurer le suivi de l'inventaire comptable et des immobilisations.

Suivi financier

- Participer au suivi des subventions et des financements
- Réaliser des tableaux de bord et outils de suivi financier
- Contribuer aux opérations de clôture comptable et aux relations avec le comptable public
- Participer à l'optimisation des procédures financières
- Accompagnement des services
- Conseiller et accompagner les services dans le suivi de leurs dépenses
- Participer à la diffusion des bonnes pratiques comptables et budgétaires

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

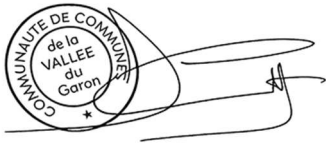
DECIDE de la création d'un emploi de gestionnaire comptable et financier, cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux, à temps complet, 35/35^e

MET A JOUR le tableau des emplois de la Communauté de communes de la vallée du Garon en précisant le ou les cadre(s) d'emploi(s) auxquels sont ouverts les postes existant selon les éléments joints en annexe.

Extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2026,

Damien Combet
Président

Jean-Marc Bugnet
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc Bugnet.

Votants	40
Abstention	0
Contre	0
Pour	40

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)